



**COMMUNE  
DE  
57480 KERLING-LES-SIERCK**

☎ 03 82 50 17 75  
Fax : 03 82 55 06 73

## **ARRETE N° 22/2020**

**Portant autorisation d'occupation du domaine  
public communal et travaux :  
18 rue de l'Abbé Senzy à Kerling-Lès-Sierck**

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

**VU** les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la demande de la société CIRCET située 2 rue Emile Gallé 57280 MAIZIERES Lès METZ mandatée par la ORANGE située 6 avenue Paul Doumer 54500 VANDOEUVRE-Lès-NANCY ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des **travaux de réparation de conduite, le stationnement sera interdit et la chaussée sera rétrécie à compter du 14/12/2020 jusqu'à la fin des travaux** et ceci pour assurer les travaux et préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

## **A R R E T E**

**Article 1** - Le stationnement de tous véhicules sera interdit et la chaussée sera rétrécie en fonction de l'avancement des travaux à hauteur du 18 rue de l'Abbé Senzy à Kerling-Lès-Sierck **à partir du 14/12/2020 jusqu'à la fin des travaux.**

**Article 2** - Il appartiendra à la société CIRCET située 2 rue Emile Gallé 57280 MAIZIERES Lès METZ de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

**Article 3** - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.

**Article 4** Une ampliation sera adressée à :  
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel  
- L'entreprise CIRCET située 2 rue Emile Gallé 57280 MAIZIERES Lès METZ

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 26/11/2020

Le Maire Guy HOCHARD

